




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-233**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1240892-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT 2023- CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS - AUTORISATION DE
SIGNATURE À MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023- CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS - AUTORISATION DE SIGNATURE À MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre l'autonomie des jeunes et les rendre acteurs de leur insertion, la Mission Locale du Pays d'Aix favorise l'égalité d'accès aux droits et services existants sur le territoire (emploi, formation, logement, santé, citoyenneté, culture...).

Pour cela, elle propose une intervention de proximité pour le public, sur l'ensemble du territoire de la Mission Locale du Pays d'Aix. De même, elle propose un accompagnement des jeunes qui prend en compte chaque situation individuelle dans sa globalité. Le Territoire de la Mission Locale du Pays d'Aix regroupe 34 communes (dont 30 Adhérentes) pour un total de 345 320 habitants

Pour accompagner la structure et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de la Mission Locale.

En 2023, la Ville d'Aix-en-Provence a déjà versée l'adhésion annuelle à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix dont les montants sont rappelés dans le tableau ci-après et définis selon le nombre d'habitant recensé par l'INSEE.

Vous trouverez ci-après, le tableau récapitulatif des trois dernières cotisations obligatoires versées par la Ville d'Aix-en-Provence à cette association d'utilité publique.

Cotisation 2023	Cotisation 2022	Cotisation 2021
229 920,80 €	226 737,10 €	225 797,80 €

En sus du versement de cette adhésion, il vous est proposé reconduire la convention d'objectifs assortie d'une subvention annuelle de 300 000 € permettant de conforter le fonctionnement général en direction des jeunes et notamment des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, il est à noter la création du parcours IZICEJ. Il s'agit du premier parcours dans le cadre du contrat d'engagement Jeunes articulé autour d'ateliers 2.0. visant à faire prendre conscience aux participants de leurs compétences : Sport, jeu vidéo, e.sport, numérique ...

Afin d'être au plus près des publics, des actions partenariales innovantes visant à aller au-devant des publics voient le jour. Cela s'illustre par exemple par l'implantation à Encagnane de la Gaming House de l'insertion depuis le 21 septembre 2022. Un travail partenarial de plus en plus étroit a notamment permis de créer une permanence « emploi » au sein de cet espace. Plusieurs entreprises temporaires d'insertion se relayent pour proposer des offres d'emploi dans divers domaines et pour tous les publics.

Sur l'ensemble du bassin d'Aix-en-Provence, les conseillers de la Mission Locale ont pris en charge plus de 4700 jeunes sans qualification ni diplôme, dont 1950 ont trouvé une solution d'emploi (41%).

Dans le cadre de « l'obligation de formation », en vigueur depuis le décret d'application n° 2020-978 du 5 Août 2020, la Mission Locale du Pays d'Aix comptait au 31 décembre 2022, 686 jeunes mineurs dont 49% de ces jeunes ont respecté l'obligation de Formation.

Cette proposition a été présentée le 04 avril 2023.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** subvention annuelle d'un montant de **300 000 €** ;
- **VALIDER** la convention annuelle d'objectifs 2023 et tout autre document s'y afférent ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer ;
- **DIRE** que la somme globale sera imputée sur la ligne N°**90-6574-929-5352** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-233 - MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023- CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS - AUTORISATION DE SIGNATURE À MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT-

Présents et représentés : 52
Présents : 34
Abstentions : 0
Non participation : 7
Suffrages Exprimés : 45
Pour : 45
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

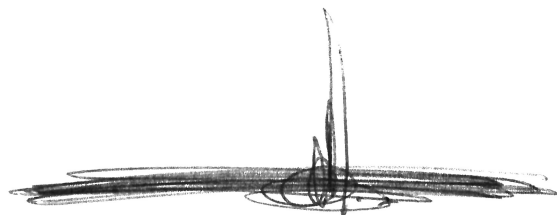
N'ont pas pris part au vote

Eric CHEVALIER Brigitte DEVESA Jean-François DUBOST Elisabeth HUARD Claudie HUBERT
Laure SCANDOLERA Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00